

Comité technique ministériel **Déclaration de la CFDT**

28 septembre 2012

Mesdames les ministres, Monsieur le secrétaire général, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord puisque nous pouvons profiter de la présence de nos ministres je dois rappeler, car nous vous l'avons écrit ou dit, que la répartition et le partage des responsabilités entre les uns et les autres sur nos services mériteraient quelques éclaircissements sur nos interlocuteurs ministériels. Sur ce sujet, nos difficultés à vous rencontrer Madame Duflot et même à obtenir un accusé de réception de nos demandes, nous inquiète au plus haut point. Les transferts de missions entre ministères, même s'ils peuvent parfois avoir du sens, manquent d'explications et de prise en charge concrète des interrogations des personnels le plus souvent sans réponse. A ce titre, le transfert au ministère de l'intérieur de l'éducation et de la sécurité routière, que nous contestons, est exemplaire de l'absence de réponse aux questions posées. Les réunions récentes avec le ministère de l'intérieur sont édifiantes de leur assourdissant silence. L'arrivée de la DPMA suscite le même malaise. Pour tous ces services les questions posées sur les missions, leur prise en charge, la localisation géographique des emplois, les conditions de travail, les règles de gestion et de rémunérations appellent des réponses urgentes. Le regroupement de la MIILOS et de l'ANPEEC ressort d'après les échos du congrès HLM à Rennes. Il oublie, là encore, les représentants des personnels.

Nous entendons sur ces sujets exercer nos responsabilités. Encore faut-il que nous soyons réellement entendus et qu'une reprise en main sérieuse s'exerce en terme de méthode et de rupture avec le passé récent.

Après la campagne présidentielle et son résultat électoral, nous savions que la facture de certains engagements nous serait présentée. Cette facture est pour nous très salée coté suppressions d'emplois, crédits de fonctionnements et mesures catégorielles. Ainsi, en 2012, l'annonce était de 975 suppressions d'emplois, en 2013 elle serait de l'ordre de 1 300 sur l'ensemble de nos champs d'interventions.

Sur ces points la différence avec le gouvernement Fillon n'est pas des plus probante.

Quelles priorités et quels impacts sur nos missions : environnement, aménagement du territoire, urbanisme, infrastructures, risques, énergie... ? sur nos services AC, SD, RST, DDT, opérateurs? Quels impacts sur les conditions de travail? l'organisation des services et les personnels en place?

Quels abandons allez vous nous proposer ? Allons nous continuer à faire cela au petit bonheur la chance en demandant à l'encadrement l'impossible : organiser la prise en charge de toutes les missions sans moyens ?

Au cours de ces dernières années, les agents du MEDDE et de ses établissements publics ont souffert au travail. Ils en ont marre de cet étau, des demandes pressantes de la hiérarchie, ellemême soumise à des objectifs sans moyen, et les attentes légitimes des usagers.

Aux suppressions aveugles des emplois, nous devrons ajouter l'effet départs en retraites de nombreux personnels de catégorie B en 2013. Nous l'estimons à 1 500 pour l'ensemble des corps et vous ? Est-il anticipé cet effet ? Quels impacts sur les recrutements ?

Ces suppressions d'emplois et de recrutements impossibles sont intenables. Ils conduisent à la casse sociale pour les personnels et les missions des services publics de notre ministère.

Nous attendons des perspectives, des engagements clairs et surtout le dépassement d'annonce qui, certes sur le papier, montrent une volonté politique mais dont il est permis de douter de la crédibilité au regard de capacités réelles de la société en terme par exemple de constructions de logements comme d'économies d'énergie.

L'actualité sociale et politique depuis le dernier CTM a été très riche. Sur la catégorie C, nous étions hier dans la rue pour dénoncer l'écrasement de la grille salariale, les conditions de carrières impossibles et les nombreuses frustrations que cela engendre. Nous avons coutume de rappeler que 122 points d'indices pour 4 grades c'est indécent. Mais ce n'est même pas 122 points pour de nombreux agents compte tenu du contingentement du 8ème échelon de l'E6, de la moyenne d'âge et des règles statutaires... Il faut de façon urgente remédier à cela et donner des signes clairs sur les ratios promus sur promouvables et sur les transformations d'emplois : au titre de 2012, pour les passages de E3 à E4 dans le corps des adjoints 36 personnes sont promouvables, 19 sont proposées et 4 promues − coût de la mesure 4 fois 2 points d'indice (bénéfice de la promotion) soit 8 points d'indice de l'ordre de 32€. Si tous étaient promus, le coût serait de 72 points d'indice. Évidemment, c'est par mois, énorme ! Les filières exploitation et ouvrière, qui ont accès au 8ème échelon depuis sa création, ne sont pas pour autant avantagées sur d'autres points comme l'accès à l'échelle 5 qui se fait par concours, sur épreuves professionnelles, et souvent avec une mobilité géographique.

Sur le dossier des voies navigables, une nouvelle fois la porte du comité de suivi a été claquée par les représentants des personnels. Des exigences ont été rappelées sur la rigueur des données et la sincérité des échanges. L'administration doit apporter la preuve de ce qu'elle avance et donner les éléments permettant d'apprécier les évolutions à l'œuvre depuis 3 ans (2010/2012) en terme de plafonds d'emplois, d'effectifs présents, de vacances constatées. La non application de la double peine doit être démontrée et la transparence de rigueur.

Sur la dé précarisation nous sommes en attente, là aussi, de réponses sur nos interventions, sur les personnels concernés sur les modalités de mises en œuvre des engagements de la loi mais aussi de la négociation préalable avec un éclairage singulier sur les Lycées Maritimes Professionnels. Les non titulaires, les contractuels, les précaires font, le plus souvent et tous les jours, la démonstration de leur savoir faire. Il est donc essentiel que les modes retenus, par exemple pour la titularisation, en tiennent compte. Les modalités de concours et examens académiques ne semblent pas la meilleure voie en la matière. Nous avons des expériences en ce domaine, il convient d'en tenir compte. Espérons que les prochaines réunions nous éclairent !

Très insatisfaits de la sortie tardive des décrets relatifs au NES B nous entendons obtenir de réelles mesures compensatoires à cette publication plus que tardive et entendons également remettre une réelle égalité entre les corps. Ce qui a notamment été retenu pour les contrôleurs des TPE en terme de reclassement doit s'appliquer aux autres. Nous souhaitons obtenir la confirmation des effets de ces textes sur les paies de novembre et décembre.

Bien entendu, d'autres sujets nous préoccupent :

- les projets d'intégration des inspecteurs des affaires maritimes dans le corps des ingénieurs ;
- les OPA, dont les textes en souffrance doivent absolument progresser ainsi que le déblocage des recrutements source de grandes difficultés dans les DIR et les services de navigation;
- la gestion des personnels en Position Normale d'Activité et leur suivi ;

- l'extension du statut des contractuels des Agences de l'eau à l'ONEMA et à l'ONCFS toujours en souffrance ;
- les dysfonctionnements des CAP locales et nationales ;
- la PFR et sa gestion pour le moins opaque, les aspects négatifs de sa mise en œuvre, qui créent aujourd'hui des inégalités entre services et constituent un frein majeur à la mobilité;

Cette liste n'est malheureusement pas exhaustive.

Le CTM a des compétences, un rôle clairement défini. Aussi, nous avons exprimé à plusieurs reprises des désaccords le respect des textes et de leur esprit sans grands changements. Nous ne pouvons pas continuer ainsi.

Ainsi, nous tenons à attirer votre attention sur notre demande d'un suivi de nos questionnements et de nos interventions lorsque vous ne pouvez apporter de réponses en séance. En effet, nous avons remis, déjà à 2 reprises, un tableau début février et au dernier CTM du 10 mai pour vous faciliter le travail et nous assurer un meilleur suivi de nos préoccupations. Nous constatons hélas et à nouveau que rien n'a changé. Nous regrettons le peu de cas qui est fait à nos demandes et je réitère donc la demande d'inscrire à l'ordre du jour du CTM un point récurrent sur le suivi des questions formulées par les organisations syndicales représentatives de ce ministère.

Nous voulons négocier, nous l'avons dit, sur un certain nombre de dossiers. Nous sommes prêts à participer aux chantiers annoncés et ouverts à la négociation. Nous rappelons notre exigence d'en ouvrir un sur les questions essentielles des emplois et des missions. La gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences doit être particulièrement relancée et débattue.

Enfin, le rôle de l'action sociale est incontournable, non pas pour accompagner les réformes, mais pour redonner une dignité aux agents, être encore plus à leur écoute et répondre aux besoins sociaux de leur famille. La CFDT rappelle son attachement à une action sociale de qualité sous toutes ses formes et à destination de tous les agents de notre ministère. Sa mise en œuvre exige des moyens à la hauteur des enjeux, dans cette période de restructurations successives où les agents ont perdu leurs repères, où les perspectives d'avenir sont de plus en plus incertaines.

Le budget de l'action sociale, pour satisfaire les nombreux besoins des agents et de leur famille, doit être porté à un niveau très nettement supérieur à celui d'aujourd'hui. Il représente à peine 1% de la masse salariale. Nous souhaitons qu'il soit revalorisé à hauteur d'au moins 3% de la masse salariale des actifs et des pensions des retraités.